

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/8461
15 mars 1968

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 14 MARS 1968, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 1140 du 28 février 1968, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Le 23 janvier 1968, une patrouille khmère a intercepté 5 pirates thaïlandais qui étaient venus razzier le bétail des habitants du Phum Chbaés, Srok de Choam Ksan, province de Preah Vihear.

- Le 10 février 1968 vers 8 h 20 environ, un groupe d'hommes armés venant de la Thaïlande a arrêté 4 villageois khmers au nord du Phum Thnal, Sangkat de Kou, Srok de Samrong, province de Oddor Meanchey.

Les victimes furent relâchées au Phum Khabal Khla, situé à 4 kilomètres environ du lieu d'arrestation après avoir subi un interrogatoire serré.

- Le 13 février 1968 vers midi, une grenade piégée thaïlandaise a explosé à 200 mètres en deçà de la frontière et à 6 kilomètres environ au sud-est du Centre de Poipet, Srok de O Chreou, province de Battambang.

L'explosion a causé deux victimes parmi la population civile.

- Le 15 février 1968 vers 19 h 45, le poste khmer situé à 200 mètres en deçà de la frontière et à 6 kilomètres environ au sud-est du Centre de Poipet, a été harcelé à coups de lance-grenades par des soldats thaïlandais du poste de Nang-Saing.

Quatre grenades sont tombées dans le poste, sans toutefois causer de dégâts.

- Dans la nuit du 15 au 16 février 1968 vers 1 heure, le poste khmer de Svay-Chek a été harcelé à coups de fusils par des éléments armés venant de la Thaïlande.

- Le 16 février 1968 vers 15 h 45, un habitant khmer nommé Ry Yoeun, âgé de 25 ans, a sauté sur une mine piégée thaïlandaise aux environs du Phum Khvao et fut tué sur le coup, à environ 9 kilomètres en deçà de la frontière cambodgienne.

- Le 24 février 1968, vers 6 h 30, un élément khmer du quartier de Kaup, province de Battambang, en patrouille, a accroché pendant un quart d'heure une vingtaine d'hommes armés venant de la Thaïlande, à un endroit situé à 9 kilomètres en deçà de la frontière et à 13 kilomètres environ au sud-ouest de Kaup.

L'incident a causé, du côté cambodgien, un blessé.

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé une vive protestation contre ces nouveaux actes criminels d'agression et de violation du territoire cambodgien commis par les forces armées thaïlandaises et a exigé du Gouvernement royal de Thaïlande qu'il y mette fin sans délai.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Je vous prie d'agréer, etc.

Le représentant permanent
du Cambodge,

(Signé) HUOT SAMBATH

